

CAFERUIS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT
ET DE RESPONSABLE D'UNITÉ D'INTERVENTION SOCIALE

RNCP 36836

Diplôme d'Etat de niveau 6

Le CAFERUIS – Certificat d’Aptitude aux Fonctions d’Encadrement et de Responsable d’Unité d’Intervention Sociale est un diplôme de niveau 6 équivalent à un master 1 (BAC+4), délivré au nom du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2027

LA PROFESSION

Les professionnels, responsables d'une unité de travail, assurent l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre des projets de service.

Intermédiaires entre direction et équipes, ils sont en position d'interface dans les organisations, ce qui leur confère un rôle essentiel pour la mise en oeuvre des réponses aux besoins des usagers. Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative et de responsabilité dont le degré varie selon leur position hiérarchiques dans la structure et le niveau de délégation.

LES LIEUX D'INTERVENTION

- La protection de l'enfance
- Du handicap
- De l'inclusion sociale
- Du secteur des personnes âgées

LES APTITUDES

- Capacité d'écoute
- Sens du dialogue
- Recul et sens de l'observation
- Créativité
- Goût du contact humain

LE CONTENU DE LA FORMATION

Une formation professionnelle en 1 an pour la formation initiale ou 2 ans pour la formation en situation d'emploi, soit 400 heures théoriques et 420 heures pratiques. Pour les conditions d'accès par la VAE, consulter notre site Internet.

LA DURÉE DE FORMATION

► 400 HEURES DE FORMATION THÉORIQUE

La formation s'articule autour de 4 blocs de compétences (BC) :

BC 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale (150h)

BC 2 : Manager et gérer les ressources humains d'une unité d'intervention sociale (100h)

BC 3 : Gérer les volets administratifs, logistique et budgétaire d'une unité (60h)

BC 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service (90h)

Les blocs de compétences peuvent être validés séparément après jury plénier et sont acquis à vie.

► 420 HEURES DE FORMATION PRATIQUE

BC 1 - 175h

BC 2 - 105h

BC 3 - Pas de période de formation pratique

BC4 - 140h



LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présence aux cours et méthodologies, participation, travaux intermédiaires (DST, fiches de lecture, exposés collectifs, enquête de terrain, travaux de groupe) et écrits professionnels + épreuve orale.

LES OUTILS

Présence aux cours et méthodologies, participation, travaux intermédiaires (DST, fiches de lecture, exposés collectifs, enquête de terrain, travaux de groupe) et dossiers écrits de contrôle continu + épreuve orale.

STAGES ET VOYAGES D'ÉTUDES
POSSIBLES À L'INTERNATIONAL



Erasmus+



LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles;
- Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature:

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles R. 451-20 à R. 451-28 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret no 2022-1208 du 31 août 2022 susvisé;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du code de l'action sociale et des familles.

Un entretien de positionnement déterminera la proposition pédagogique la plus adaptée pour le candidat.

- **Et satisfaire à l'épreuve orale d'admission**

LES COÛTS

Frais de sélection : **130€**

Coût de la formation : **7 400€**

LES FINANCEMENTS



	FINANCEMENT	INSCRIPTION	NOMBRE DE PLACES
Demandeurs d'emploi	Financement Région SUD	Dossier à télécharger sur www.irts-pacacorse.com	10
Salariés	Apprentissage, employeur, OPCO, Transition Pro, CPF...	Dossier à télécharger sur www.irts-pacacorse.com	60



LES INTERLOCUTEURS

RESPONSABLE DE CENTRE D'ACTIVITÉS

Ornella RIZZO

ASSISTANTE DE FORMATION

Kenlyss BOUGHDIRI

04 91 76 99 17

kenlyss-boughdiri@irts-pacacorse.com

LIEU DE FORMATION

IRTS PACA CORSE

20 boulevard es Salyens

13008 Marseille

04 91 76 99 00

Prestations, locaux accessibles et référents aux personnes en situation de handicap



www.irts-pacacorse.com 



@irtspacacorse

Mise à jour - Mars 2025